

Nature du contrat	<p>Contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative et versements libres, souscrit auprès de l'ANS GMF Vie.</p> <p>Multéo série 2 est un contrat multisupports, simple et souple, pour dynamiser efficacement vos placements.</p>
Adhésion	- Personne physique
Garanties	<p>Tous les assurés adhérant au contrat Multéo Série 2 avant le 31 décembre qui suit leur 70ème anniversaire bénéficient d'une garantie décès plancher gratuite et obligatoire. Au-delà de cet âge, l'adhérent ne peut plus la souscrire et le capital transmis à son(ses) bénéficiaire(s) en cas de décès sera égal à l'épargne en compte au jour du désinvestissement. Une fois souscrite, la garantie décès plancher cesse au 31 décembre qui suit le 75ème anniversaire et le capital transmis à son (ses) bénéficiaire(s) en cas de décès sera égal à l'épargne en compte au jour du désinvestissement (voir conditions détaillées dans la notice).</p>
Versements libres	<ul style="list-style-type: none"> - Plafond de versement : aucun - minimum à l'adhésion : 1 000 € - versements programmés: 60 € minimum par prélèvement automatique mensuel <p>Possibilité d'augmenter, de diminuer ou de cesser les prélèvements à tout moment</p> <ul style="list-style-type: none"> - versements supplémentaires libres : 300 € minimum
Frais	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de dossier : 25 € - Versements : 2 % maximum sur chaque versement. - Gestion : 0,75 % maximum par an, prélevés chaque mois au prorata de l'épargne gérée constituée sur chaque support, en euros sur le support euros, en unités de compte sur le(s) support(s) en unités de compte. - Arbitrage : 0,5 % du montant arbitré en cas d'arbitrage avec un minimum forfaitaire de 20 € et un maximum de 150 € excepté pour l'option «Dynamisation de la participation aux bénéfices du support Régulier», pour laquelle aucuns frais d'arbitrage ne sont retenus. Les arbitrages provenant du support Passerelle vers un autre support, sont gratuits. L'adhérent bénéficie d'un arbitrage gratuit par an, le premier de l'année civile en cours (autre qu'un arbitrage du support «Passerelle» vers un autre support).
Supports financiers	<p>Possibilité de choisir parmi 12 supports d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 support sécurisé libellé en euros (le support Régulier) - 1 support monétaire libellé en Unités de Comptes (le support Passerelle) - 4 supports en gestion déléguée (vous définissez vos objectifs, performance et niveau de risque, puis les spécialistes financiers de la GMF s'occupent de la gestion des fonds correspondant aux supports choisis), libellés en unités de compte (Covéa Patrimoine, Profil Équilibré, Profil Dynamique, Profil Audace) - 7 supports en gestion active : l'épargnant averti décide d'orienter lui-même son épargne en choisissant d'investir selon son ressenti, sur 4 supports géographiques et 3 thématiques Investissement Socialement Responsable (ISR), libellés en unités de compte

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.

Arbitrages	<p>L'adhérent peut modifier la répartition de son épargne, entre les différents supports, grâce à l'arbitrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Libre pour les mouvements provenant des supports autres que le support Régulier - Limité à un par année civile pour les mouvements du support Régulier vers les autres supports - 3 options d'arbitrages programmés : Sécurisation des gains, arrêt de la baisse, dynamisation de la participation aux bénéfices du support en euros, ces options sont cumulables.
Valorisation	Tous les supports sont valorisés quotidiennement (voir conditions détaillées dans la notice).
Bénéficiaire du capital en cas de décès	Selon les volontés exprimées par l'adhérent
Disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Rachat partiel ou total à tout moment sans pénalité de GMF Vie - Possibilité d'avance en cas de besoin passager : jusqu'à 60 % des sommes versées, non remboursées, et non avancées à la date de la demande, hors versements sous délai d'encaissement ou 60 % de la valeur de rachat si ce montant est inférieur. L'avance est accordée moyennant le règlement d'intérêts annuels ; l'avance doit être remboursée.
Options de sortie	<ul style="list-style-type: none"> - En capital - Service revenus (hors service revenus viagers) : série de rachats programmés permettant de percevoir un revenu tous les trimestres, semestres ou en fin d'année - Service revenus en viager avec possibilité d'option rente dépendance
Fiscalité	- Fiscalité en vigueur
Obligation d'information	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi automatique d'un relevé de compte annuel - Possibilité d'obtenir gratuitement jusqu'à 3 relevés à la demande
A savoir	Toute personne détenant un contrat d'assurance vie à la GMF Vie bénéficie d'une assistance succession gratuite. Elle permet de profiter de renseignements juridiques et fiscaux par téléphone en matière de succession, de donation et de legs, ainsi qu'une prise en charge des litiges (litige civil ou fiscal) dans les mêmes domaines selon les conditions du service.

Le Document d'Informations Clés générique du contrat d'assurance vie Multéo Série 2 et le guide de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site internet www.gmf.fr/multeo.